

Fonds de solidarité Covid: comment des centaines d'entrepreneurs de la Côte d'Azur ont escroqué 440 millions d'euros

L'administration fiscale a mis le doigt sur des centaines d'entrepreneurs azuréens qui ont fraudé au moment de déclarer leurs revenus pendant la Covid-19, afin de bénéficier d'une aide financière.



Pendant la Covid, de nombreuses entreprises du département auraient fait de fausses déclarations d'activité pour bénéficier du fonds de solidarité. **Photo C. D**

[Abonnez-vous](#)

-
-
-
-
-
-
-

Les comptes ne sont pas bons. Vraiment pas bons. Pour aider les entreprises en difficulté pendant la crise du Covid-19, l'État a versé 1,2 milliard d'euros à 54.000 entreprises des Alpes-Maritimes par le biais du fonds de solidarité ⁽¹⁾. *"Quoi qu'il en coûte"*. Sauf que 440 millions d'euros relèvent en réalité... de fraudes.

En effet, après vérification, la Direction départementale des finances publiques a déposé 160 plaintes dans le département pour escroquerie aggravée à l'encontre de centaines d'autoentrepreneurs azuréens. Artisans, chauffeurs de taxi, VTC, marchands...

Mentir sur le chiffre d'affaires

La méthode? Mentir sur le chiffre d'affaires au moment de remplir sa déclaration sur l'honneur sur le site des impôts afin d'ouvrir son droit à l'aide de l'État.

En croisant les données entre les déclarations des revenus de 2019, de 2020 et le chiffre d'affaires enregistré à l'Urssaf, l'administration fiscale a vite repéré les fraudeurs. Pour chaque bénéficiaire, les dettes vont de 15.000 à 30.000 euros selon le vice procureur de Grasse.

Prison avec sursis

Le parquet de Grasse, qui traite 94 signalements, a notamment saisi le commissariat d'Antibes pour vingt-cinq plaintes. La police en a déjà traité dix-neuf, parmi lesquelles cinq ont été renvoyées dans d'autres départements pour cause de déménagement. Six ont été classées car les entrepreneurs ont pu rembourser l'intégralité. Enfin, six personnes ont été présentées au magistrat en comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité et condamnées à des peines allant de dix-huit à vingt-quatre mois d'emprisonnement avec sursis, assortis d'une obligation de travailler et de rembourser la somme due.

Les enquêtes se poursuivent à Cannes, Grasse, Cagnes-sur-Mer ainsi que du côté de la Métropole, où le parquet de Nice a reçu 74 plaintes d'après le procureur de la République adjoint

1. En tout, l'Etat a versé 41 milliards d'euros sur le plan national.